

Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Des formulaires disponibles au CLD

par Pierre HÉBERT

La MRC et le CLD du Haut-Saint-François ont complété la mise en place du nouveau programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Celles qui sont intéressées à se procurer des formulaires pour accéder à l'aide financière, sous forme de prêt pour un maximum de 50 000 \$, peuvent maintenant le faire en contactant le CLD.

Rappelons que ce programme d'aide a été lancé par le gouvernement du Québec, il y a quelques semaines. L'État québécois a confié à toutes les MRC et CLD la tâche de mettre en œuvre le programme. L'objectif de la mesure est de favoriser l'accès à des capitaux

pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19. Cette initiative s'inscrit dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle.

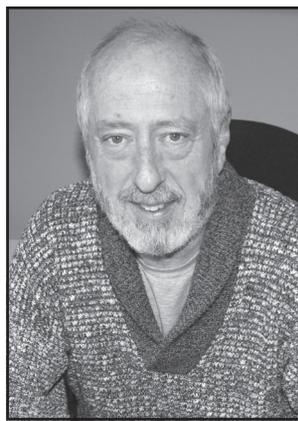
Admissible

La clientèle admissible au programme est les entreprises de tous les secteurs d'activité, les coopératives, les organismes à but non lucratif, réalisant des activités commerciales. Pour y adhérer, il faut être en activité au Québec depuis au moins un an, être fermé temporairement ou susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture, être dans un contexte de

maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations et avoir démontré le lien de cause à effet entre ses problèmes financiers ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19. Sont exclus les demandeurs qui sont sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC, 1985, chapitre 36) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LRC, 1985, chapitre B-3).

Projet

Le financement, précise Bernard Ricard, directeur adjoint au CLD, porte sur le besoin de liquidités de l'entreprise et est sur la base de dépenses justifiées et raisonnables. Il devra permettre



Bernard Ricard invite les entreprises à communiquer avec le CLD pour obtenir des formulaires.

de pallier le manque de liquidités causé par une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits (biens ou services) ou des marchandises; un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits

(biens ou services).

Nature de l'aide

L'aide accordée prendra la forme d'un prêt, donc remboursable. Elle pourra atteindre un maximum de 50 000 \$ et le taux d'intérêt sera de 3 %. Un moratoire de 3 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera sur tous les contrats de prêt. Un moratoire additionnel sur le capital pourra être accordé selon l'évolution de la situation. Un amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement, est prévu. La période d'amortissement pourra être prolongée selon l'analyse du dossier. Au moment d'écrire ces lignes, plus d'une vingtaine d'entreprises avait signifié un intérêt envers le programme. Le fonds, souligne M. Ricard, s'adresse aux entreprises du Haut-Saint-François qui ont besoin de moins de 50 000 \$.

« Pour les entreprises plus grosses qui ont besoin de plus de 50 000 \$, il y a d'autres programmes qui sont en place avec Investissement Québec et DEC Canada pour les supporter dans leur dépense en fonds de roulement. Nous autres, ce programme-là, va être plus pour les plus petites entreprises. » Sans dévoiler le montant du fonds spécial dévolu au territoire, Bernard Ricard estime qu'il sera suffisant pour répondre à la demande.

Les personnes intéressées à se procurer un formulaire peuvent communiquer avec le CLD auprès de Josée Prévost en composant le 819 560-8500 poste 2200 ou par courriel à jprevost.cld@hsfqc.ca. Les demandeurs devront être en mesure de présenter les derniers états financiers annuels de l'entreprise, les derniers états financiers intermédiaires disponibles et un budget de caisse prévisionnel sur une période de 12 mois.

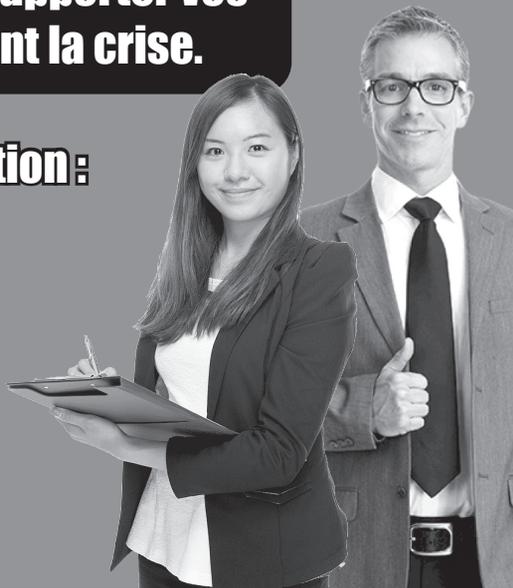
FONDS D'AIDE D'URGENCE AUX PME

Accessible aux PME du Haut-Saint-François

Un **PRÊT** pour supporter vos finances pendant la crise.

Pour toute information :

Josée Prévost
819 560-8500 #2200
jprevost.cld@hsfqc.ca



Journée du travail invisible Plus que jamais justifiée

par Pierre HÉBERT

La semaine dernière, le premier mardi d'avril, marquait la Journée du travail invisible. En cette période de pandémie, « plus que jamais, cette journée mérite d'être soulignée », d'exprimer Jacqueline Ponton, organisatrice depuis 19 ans à East Angus du brunch annuel et qui est annulé pour les raisons que l'on connaît.

Celle qui devra attendre à l'an prochain pour souligner le 20^e anniversaire tenait à contacter le journal pour dire qu'il ne fallait pas oublier l'importance de cette journée. « Avec les conditions actuelles, le travail invisible démontre plus que jamais son importance. Il faut le souligner quand même. »

La Journée du travail invisible vise à rendre visible tout le travail non rémunéré des femmes et des hommes, au sein de la famille des aidants auprès de leurs proches en perte d'autonomie ou handicapés et bien entendu

le bénévolat. Ce moment vise particulièrement à sensibiliser les gouvernements du Canada et du Québec à la valeur sociale et économique qu'apportent les milliers de bénévoles. Les demandes traditionnelles envers les gouvernements sont de reconnaître les efforts de ces gens et d'adopter

des mesures fiscales visant à assurer l'équité entre les personnes et diminuer la pauvreté chez les femmes. Plus de 80 personnes, des bénévoles provenant des quatre coins de la MRC du Haut-Saint-François, députés ou leurs représentants, le préfet et les maires participent habituellement au brunch.



Plus de 80 personnes se font un devoir de participer, année après année, au brunch soulignant la Journée du travail invisible à East Angus.

Journal régional
Le
HAUT-SAINT-FRANÇOIS

115-2 Principale Est
COOKSHIRE-EATON (Qc) JOB 1M0
Tél.: 819 875-5501
Télec.: 819 875-5327
Courriel : info@journalhsf.com
Site web : www.journalhautsaintfrancois.com

Directeur général(Rédaction)
Pierre Hébert

Adjointe administrative
Francine Prévost

Infographiste
Maxime Robert

Journaliste
Fay Poirier

Conseiller en publicité
Nicolas Lachance

Impression : **Hebdo Litho**

Abonnement annuel :
49,90 \$ avec taxes / 23 numéros

Le journal *Le Haut-Saint-François* est distribué gratuitement dans les 9 600 résidences de la MRC du Haut-Saint-François.



Prochain numéro : **29 avril 2020**
Date de tombée : **20 avril 2020**

Le journal *Le Haut-Saint-François* reçoit l'appui du ministère de la Culture et des Communications.

Québec

